

COMMUNE DE CHAMPANGES – DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

1 231 HABITANTS

*La commune fait partie de la Communauté de Communes du
Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)*

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévisionnelles	2026	Recettes prévisionnelles	2026
011 Charges à caractère général	502 500.00 €	70 Produits des services, domaine	73 867.49 €
012 Charges de personnel	542 200.00 €	73 Impôts et taxes	117 780.00 €
014 Atténuations de produits	69 000.00 €	74 Dotations, subventions	135 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	146 350.00 €	75 Autres produits de gestion	157 000.00 €
66 Charges financières	45 000.00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	196 034.51 €
042 Opérations d'ordre	1 132.00 €	731 fiscalités locales	619 800.00 €
067 Charges spécifiques	2 000.00 €	013 Atténuation de charges	10 000.00 €
068 Dotations aux amortissements, dépréciation	1 300.00 €		
Total	1 309 482.00 €	Total	1 309 482.00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

INVESTISSEMENT

Dépenses prévisionnelles	2026	Recettes prévisionnelles	2026
20 immobilisations incorporelles	6 100.00 €	13 subventions	17 000.00 €
21 immobilisations corporelles	271 401.15 €	001 solde d'exécution d'investissement reporté	113 869.15 €
23 immobilisations en cours	15 000.00 €	16 emprunts, cautions	0 €
041 opérations patrimoniales	0 €	041 opération patrimoniales	0 €
16 emprunts, cautions	164 500.00 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement	325 000 €
		040 Opération d'ordre	1 132.00 €
Total	481 001.15 €	Total	481 001.15 €

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Taux 2026 : Le produit attendu de la fiscalité locale n'étant pas encore connu à ce jour, les taux d'imposition seront adoptés lors du prochain conseil municipal.

A titre d'information, les taux 2025 étaient :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.56 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97.67 %

Fait à Champanges, le 18 février 2026

Le maire – Renato GOBBER

